

Des casques à caméra pour les chiens de police?



Dans le cadre de l'exposition "Milipol" ce novembre à Paris un casque pour chiens a été présenté, qui, intégrant une caméra et une radio, permet aux policiers de suivre en temps réel les mouvements du chien et de lui donner des consignes. Vu la possibilité de minimiser par ce moyen les coûts humains lors de missions dangereuses, des technologies similaires sont déjà utilisées à l'heure actuelle dans différents pays. Ainsi les députés libéraux Max Hahn et Claude Lamberty ont demandé au Ministre compétent si cette technologie n'était pas également d'intérêt pour la police et les services de secours au Luxembourg.

Question

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure et à Monsieur le Ministre de l'Intérieur :

« Dans le cadre du salon « Milipol », rencontre mondiale dédiée aux technologies de sécurité intérieure qui a lieu du 21 au 24 novembre à Paris, un casque pour chiens intégrant une caméra grand angle a été présenté. Ainsi les policiers peuvent suivre le chien en temps réel et, grâce à une radio, donner des consignes à celui-ci.

Vu les avantages nombreux de cette technologie, notamment en ce qui concerne la sécurité physique des agents de police, lors des interventions des services de secours, ou encore en termes de recherche et sauvetage, il est à noter que des technologies semblables sont à l'heure actuelle déjà utilisées par des unités de police p.ex. en Chine et en Grande-Bretagne.

Dans ce contexte, nous voudrions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- *Monsieur le Ministre, est-il au courant des développements technologiques dans ce domaine ?*
- *Monsieur le Ministre, juge-t-il utile l'acquisition d'un tel matériel pour les forces de sécurité intérieure et/ou pour les services de secours ? »*

Croyez, nous vous prions, Monsieur le Président, à l'assurance de notre très haute considération.

Max HAHN et Claude LAMBERTY
Députés

Réponse commune de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure Etienne SCHNEIDER et de Monsieur le Ministre de l'Intérieur Dan KERSCH à la question parlementaire n°3480 du 24 novembre 2017 des honorables Députés Max HAHN et Claude LAMBERTY

Ad question1 :

La Police grand-ducale scrute en permanence le marché des équipements et de ce fait est au courant de l'offre d'un casque afférent pour chiens de police. De même, elle entretient des contacts réguliers avec les services cynophiles des pays limitrophes et les unités de police homologues, ce qui permet un retour d'expériences permanent sur la valeur ajoutée de nouveau matériel. Il en est de même de l'Administration des services de secours (ASS) et de son groupe cynotechnique.

Plus concrètement, en ce qui concerne le casque pour chiens intégrant une caméra grand angle, le groupe canin de l'Unité de Garde et de Réserve Mobile (UGRM) a eu l'occasion de voir en action un chien de service de la Police fédérale belge initié à cet assistant de maître-chien.

Ad question 2 :

Pour des raisons tactiques et de sécurité individuelle des agents de police, il est peu judicieux de divulguer les équipements et techniques utilisés par la Police grand-ducale.

Cependant, force est de constater que l'approche de guider un chien par un casque et sur simple voix du maître-chien comporte deux inconvénients majeurs, à savoir :

- une formation de base intensive pour l'équipe cynophile d'une durée de deux ans au minimum ;
- un rayon limité du champ d'intervention du chien de service.

Toutefois, le groupe canin de l'UGRM restera ouvert à tout projet novateur pour équiper les chiens de service, susceptible d'assister le maître-chien dans l'exécution de ses missions.

L'Administration des services de secours(ASS) n'envisage actuellement pas l'acquisition d'un tel équipement pour des chiens de sauvetage et ceci pour les raisons suivantes:

- la progression sous les décombres du chien de sauvetage équipé d'un tel dispositif augmente de façon considérable le risque pour l'animal de s'accrocher, respectivement

de s'étrangler lorsqu'il se faufile ou rampe profondément en dessous des débris. C'est la raison pour laquelle les chiens de sauvetage du groupe cynotechnique de l'ASS travaillent sans aucun harnais ou collier afin d'éviter ce genre de problèmes ;

- suivant la densité des décombres, les débris de béton risquent de bloquer le passage de l'émission ou la réception des images, limitant ainsi fortement l'usage d'un dispositif onéreux et intensif en termes de formation ;
- pour les interventions de pistage, l'utilisation du dispositif n'est pas indiquée, étant donné que le maître suit son chien derrière la longe.

L'utilisation d'un casque pour chiens intégrant une caméra à grand angle pourrait éventuellement constituer une plus-value pour des interventions de questage. Toutefois, le groupe cynotechnique de l'ASS utilise actuellement déjà une technologie adaptée qui a fait ses preuves, à savoir les GPS à transmission directe au poste de commandement mobile.